



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R76-2017-031

PUBLIÉ LE 7 FÉVRIER 2017

# Sommaire

## Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-27-013 - 01-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL TAFFARELLO sous le numéro 31160205 (1 page)	Page 4
R76-2016-09-23-005 - 02-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL TERRE BLANQUE sous le numéro 31160246 (1 page)	Page 6
R76-2016-09-14-027 - 03-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation d'exploiter - QUEROY Marie-Christine sous le numéro 31160193 (1 page)	Page 8
R76-2016-09-16-010 - 04-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation d'exploiter - ROUQUET Brice sous le numéro 31160116 (1 page)	Page 10
R76-2016-09-20-027 - 05-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation d'exploiter - SANS Dominique sous le numéro 31160185 (1 page)	Page 12
R76-2016-09-13-011 - 06-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation d'exploiter - LACANAL Michel sous le numéro 31160212 (1 page)	Page 14
R76-2017-02-19-001 - 07-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation d'exploiter RE Yves sous le numéro 31160217 (1 page)	Page 16
R76-2016-09-23-006 - 08-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation d'exploiter - DESINTEBIN Sylvain sous le numéro 31160231 - (1 page)	Page 18
R76-2016-09-14-028 - 09-DRAAF Occitanie - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC BERGES FRERES sous le numéro 31160233 (1 page)	Page 20
R76-2016-09-14-029 - 10-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL ESCRIMAYRE sous le numéro 31160238 (1 page)	Page 22
R76-2016-09-23-007 - 11-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation d'exploiter - RIEUPEYROUX André sous le numéro 31160241 (1 page)	Page 24
R76-2016-09-13-012 - 12-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation d'exploiter - BATIGNE Clément sous le numéro 11160087 (1 page)	Page 26
R76-2016-09-13-013 - 13-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation d'exploiter - OLIVA Axelle sous le numéro 11160088 (1 page)	Page 28
R76-2017-02-13-001 - 14-DRAAF Occitanie - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GREGORI Fabien sous le numéro 11160089 (1 page)	Page 30
R76-2016-07-20-009 - 15-DRAAF Occitanie - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC DU BATUT sous le numéro 12162605 (1 page)	Page 32
R76-2016-09-12-007 - 16-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation d'exploiter - OUANANI Ben Ali sous le numéro 48160061 (1 page)	Page 34
R76-2016-09-12-008 - 17-DRAAF Occitanie - ARDC dossier autorisation d'exploiter - PORTAL Sandra sous le numéro 48160062 (1 page)	Page 36
R76-2016-09-07-003 - 18-DRAAF Occitanie - ARDC dossier autorisation d'exploiter - RICHARD Dylan sous le numéro 48160060 - (1 page)	Page 38

R76-2016-09-14-030 - 19-DRAAF Occitanie - ARDC dossier autorisation d'exploiter - SAURA-FONTAN Myriam sous le numéro 65164134 (1 page)	Page 40
R76-2016-09-08-007 - 20-DRAAF Occitanie - ARDC dossier autorisation d'exploiter - LABIT Didier sous le numéro 65164137 (1 page)	Page 42
R76-2016-09-08-008 - 21-DRAAF Occitanie –ARDC dossier autorisation d'exploiter - LAGUES Franck sous le numéro 65164139 (1 page)	Page 44
R76-2016-09-20-028 - 22-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation d'exploiter - NABIES Claudine sous le numéro 65164143 (1 page)	Page 46
R76-2016-09-09-012 - 23-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation d'exploiter - LAKIN Tot sous le numéro 82160141 (1 page)	Page 48
R76-2016-09-14-031 - 24-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation d'exploiter - DIRAT Marie-José sous le numéro 82160144 (1 page)	Page 50
R76-2016-09-23-008 - 25-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL DE FAUCANIE sous le numéro 82160146 (1 page)	Page 52

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-27-013

01-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - EARL TAFFARELLO sous le numéro  
31160205

*01- ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL TAFFARELLO sous le numéro 31160205.  
– signé par M. le directeur départemental des Territoires de la Haute-Garonne*

PREFET DE LA HAUTE GARONNE

Direction départementale des territoires  
Service Economie Agricole

Toulouse, le 27 septembre 2016

Affaire suivie par : Sabine LOMBARD  
Tél. : 05-61-10-60-74  
Courriel : sabine.lombard  
@haute-garonne.gouv.fr

EARL TAFFARELLO  
Le Quing  
31460 LE CABANIAL

OBJET: Contrôle des structures -  
Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter et attestation en  
cas d'accord tacite

Monsieur le Gérant,

J'accuse réception le **13/09/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 57,6253 ha situés sur les communes d'Auriac sur Vendinelle (1 ha), Le Cabanial (16,1194 ha), Saint-Julia (22,5852 ha) en Haute-Garonne et Pechoursi (17,9207 ha) dans le Tarn.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 13/09/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/205**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois soit le **13/01/2017**, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

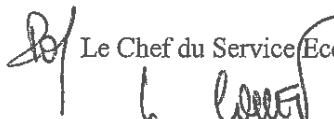
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs régional.

Après cette publication le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1.

Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

  
Le Chef du Service Economie Agricole  
Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-23-005

02-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - EARL TERRE BLANQUE sous le numéro  
31160246

*02-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL TERRE BLANQUE sous  
le numéro 31160246.*

*– signé par M. le directeur départemental des Territoires de la Haute-Garonne*

PREFET DE LA HAUTE GARONNE

Direction départementale des territoires  
Service Economie Agricole

Toulouse, le 23 septembre 2016

Affaire suivie par : Sabine LOMBARD  
Tél. : 05-61-10-60-74  
Courriel : sabine.lombard  
@haute-garonne.gouv.fr

EARL TERRE BLANQUE  
950 chemin de Terre Blaque  
31340 MIREPOIX SUR TARN

OBJET: Contrôle des structures -  
Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter et attestation en  
cas d'accord tacite

Monsieur le Gérant,

J'accuse réception le **16/09/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de  
16,3408 ha situés sur les communes de Bessières et Paulhac.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 16/09/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/246**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois soit le **16/01/2017**,  
l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.  
Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la  
pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de  
l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant,  
l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour  
information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier.  
Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les  
mêmes conditions qu'une autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article  
R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs régional.

Après cette publication le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite**  
telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III  
section 1.

Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour  
bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation  
d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole

Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-14-027

03-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - QUEROY Marie-Christine sous le numéro  
31160193

*03-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation d'exploiter - QUEROY Marie-Christine sous  
le numéro 31160193.*

*– signé par M. le directeur départemental des Territoires de la Haute-Garonne*



PREFET DE LA HAUTE GARONNE

Direction départementale des territoires  
Service Economie Agricole

Toulouse, le 14 septembre 2016

Affaire suivie par : Sabine LOMBARD  
Tél. : 05-61-10-60-74  
Courriel : sabine.lombard  
@haute-garonne.gouv.fr

Madame QUEROY Marie-Christine  
Quartier Collin  
31800 LATOUE

OBJET: Contrôle des structures -  
Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter et attestation en  
cas d'accord tacite

Madame,

J'accuse réception le 12/09/2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 36,6369 ha situés sur les communes de Latoue et Saint Marcet.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 12/09/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/193**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois soit le 12/01/2017, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs régional.

Après cette publication le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section I.

Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole



Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-16-010

04-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - ROUQUET Brice sous le numéro 31160116

*04-DRAAF Occitanie – ARDC - dossier d'autorisation d'exploiter ROUQUET Brice  
Intitulé : DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - ROUQUET Brice sous le numéro  
31160116.*

PREFET DE LA HAUTE GARONNE

Direction départementale des territoires  
Service Economie Agricole

Toulouse, le 16 septembre 2016

Affaire suivie par : Sabine LOMBARD  
Tél. : 05-61-10-60-74  
Courriel : sabine.lombard  
@haute-garonne.gouv.fr

Monsieur ROUQUET Brice  
Les PESQUIES – Route de Toulouse  
31250 REVEL

OBJET: Contrôle des structures -  
Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter et attestation en  
cas d'accord tacite

Monsieur,

J'accuse réception le **08/09/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 27,814 ha situés sur les communes de Revel (25,617 ha), Saint-Félix-Lauragais (0,007 ha) en Haute-Garonne et Garrevaques (2,24 ha) dans le Tarn.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 08/09/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/116**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois soit le **08/01/2017**, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs régional.

Après cette publication le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1.

Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole

  
Christophe THINET

Cité administrative – 2 bd Armand Duportal - BP 70001 - 31074 Toulouse cedex 9 - Tél. : 05 81 97 71 00  
<http://www.haute-garonne.gouv.fr>

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-20-027

05-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - SANS Dominique sous le numéro 31160185

*05-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation d'exploiter - SANS Dominique sous le numéro  
31160185.*

*– signé par M. le directeur départemental des Territoires de la Haute-Garonne*

PREFET DE LA HAUTE GARONNE

Direction départementale des territoires  
Service Economie Agricole

Toulouse, le 20 septembre 2016

Affaire suivie par : Sabine LOMBARD  
Tél. : 05-61-10-60-74  
Courriel : sabine.lombard  
@haute-garonne.gouv.fr

Monsieur SANS Dominique  
Centre du Village  
31110 OO

OBJET: Contrôle des structures -  
Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter et attestation en  
cas d'accord tacite

Monsieur,

J'accuse réception le **12/09/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 7,1699 ha situés sur la commune de Ganties.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 12/09/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/185**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois soit le **12/01/2017**, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs régional.

Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1.

Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole



Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-13-011

06-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - LACANAL Michel sous le numéro 31160212

*06-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation d'exploiter - LACANAL Michel sous le  
numéro 31160212.*

*– signé par M. le directeur départemental des Territoires de la Haute-Garonne*

PREFET DE LA HAUTE GARONNE

Direction départementale des territoires  
Service Economie Agricole

Toulouse, le 13 septembre 2016

Affaire suivie par : Sabine LOMBARD  
Tél. : 05-61-10-60-74  
Courriel : sabine.lombard  
@haute-garonne.gouv.fr

Monsieur LACANAL Michel  
43 chemin du SARROU  
31600 MURET

OBJET: Contrôle des structures -  
Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter et attestation en  
cas d'accord tacite

Monsieur,

J'accuse réception le **08/09/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 9,8801 ha situés sur la commune de Muret.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 08/09/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/212**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois soit le **08/01/2017**, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.  
Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs régional.

Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1.

Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole



Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-02-19-001

07-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation  
d'exploiter RE Yves sous le numéro 31160217

*07-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation d'exploiter RE Yves sous le numéro 31160217.  
– signé par M. le directeur départemental des Territoires de la Haute-Garonne*



PREFET DE LA HAUTE GARONNE

Direction départementale des territoires  
Service Economie Agricole

Toulouse, le 19 septembre 2016

Affaire suivie par : Sabine LOMBARD  
Tél. : 05-61-10-60-74  
Courriel : sabine.lombard  
@haute-garonne.gouv.fr

Monsieur RE Yves  
460 avenue Emile Zola  
31520 RAMONVILLE SAINT AGNE

OBJET: Contrôle des structures -  
Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter et attestation en  
cas d'accord tacite

Monsieur,

J'accuse réception le **12/09/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 16,6063 ha situés sur les communes de Couladère, Saint-Michel, Saint-Christaud et Cazères sur Garonne.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 12/09/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/217**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois soit le **12/01/2017**, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs régional.

Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1.

Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole



Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-23-006

08-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - DESINTEBIN Sylvain sous le numéro  
31160231 -

*08- ARDC dossier autorisation d'exploiter - DESINTEBIN Sylvain sous le numéro 31160231.  
– signé par M. le directeur départemental des Territoires de la Haute-Garonne*

PREFET DE LA HAUTE GARONNE

Direction départementale des territoires  
Service Economie Agricole

Toulouse, le 23 septembre 2016

Affaire suivie par : Sabine LOMBARD  
Tél. : 05-61-10-60-74  
Courriel : sabine.lombard  
@haute-garonne.gouv.fr

Monsieur DESINTEBIN Sylvain  
1515 route de Fabas  
82370 LABASTIDE SAINT PIERRE

OBJET: Contrôle des structures -  
Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter et attestation en  
cas d'accord tacite

Monsieur,

J'accuse réception le **16/09/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 5,6776 ha situés sur la commune de Fronton.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 16/09/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/231**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois soit le **16/01/2017**, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs régional.

Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1.

Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole



Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-14-028

09-DRAAF Occitanie - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - GAEC BERGES FRERES sous le numéro  
31160233

*09-- ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC BERGES FRERES sous le numéro 31160233.*

*– signé par M. le directeur départemental des Territoires de la Haute-Garonne*

PREFET DE LA HAUTE GARONNE

Direction départementale des territoires  
Service Economie Agricole

Toulouse, le 14 septembre 2016

Affaire suivie par : Sabine LOMBARD  
Tél. : 05-61-10-60-74  
Courriel : sabine.lombard  
@haute-garonne.gouv.fr

Messieurs les Gérants  
GAEC BERGES FRERES  
Lamothe  
31450 BAZIEGE

OBJET: Contrôle des structures -  
Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter et attestation en  
cas d'accord tacite

Messieurs les Gérants,

J'accuse réception le **07/09/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 30,6113 ha situés sur les communes de Mourvilles Basses et Varennes.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 07/09/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/233**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois soit le **07/01/2017**, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs régional.

Après cette publication le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1.

Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole



Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-14-029

10-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - EARL ESCRIMAYRE sous le numéro  
31160238

*10-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL ESCRIMAYRE sous le  
numéro 31160238.*

*– signé par M. le directeur départemental des Territoires de la Haute-Garonne*

PREFET DE LA HAUTE GARONNE

Direction départementale des territoires  
Service Economie Agricole

Toulouse, le 14 septembre 2016

Affaire suivie par : Sabine LOMBARD  
Tél. : 05-61-10-60-74  
Courriel : [sabine.lombard@haute-garonne.gouv.fr](mailto:sabine.lombard@haute-garonne.gouv.fr)

EARL ESCRIMAYRE  
365 l'Escrimayre  
31540 SAINT FELIX LAURAGAIS

OBJET: Contrôle des structures -  
Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter et attestation en  
cas d'accord tacite

Messieurs les Gérants,

J'accuse réception le **07/09/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter qui porte sur la réunion des exploitations de l'EARL ESCRIMAYRE (M. ESCRIEUT Jérôme) exploitant 101,4838 ha et de Monsieur BRUNO Nicolas mettant en valeur 32,8908 ha situés sur les communes de Revel et Saint Félix Lauragais.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 07/09/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/238**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois soit le **07/01/2017**, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.  
Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs régional.

Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1.

Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole



Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-23-007

11-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - RIEUPEYROUX André sous le numéro  
31160241

*11- ARDC dossier autorisation d'exploiter - RIEUPEYROUX André sous le numéro 31160241.  
– signé par M. le directeur départemental des Territoires de la Haute-Garonne*



PREFET DE LA HAUTE GARONNE

Direction départementale des territoires  
Service Economie Agricole

Toulouse, le 23 septembre 2016

Affaire suivie par : Sabine LOMBARD  
Tél. : 05-61-10-60-74  
Courriel : sabine.lombard  
@haute-garonne.gouv.fr

Monsieur RIEUPEYROUX André  
3677 chemin des Bidaux  
31330 LAUNAC

OBJET: Contrôle des structures -  
Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter et attestation en  
cas d'accord tacite

Monsieur,

J'accuse réception le **09/09/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 4,4307 ha situés sur la commune de Launac.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 09/09/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/241**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois soit le **09/01/2017**, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.  
Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs régional.

Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1.

Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole



Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-13-012

12-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - BATIGNE Clément sous le numéro  
11160087

*12-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation d'exploiter - BATIGNE Clément sous le  
numéro 11160087.*

*– signé par M. le directeur départemental des Territoires et de ma Mer de l'Aude*



PREFET DE L'AUDE

Carcassonne, le 13 septembre 2016

Direction Départementale  
des Territoires et  
de la Mer de l'Aude

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
à

Service Economie  
Agricole et  
Développement Rural

Monsieur BATIGNE Clément  
La Cabourdine  
2200 Chemin Saint Joseph

Contrôle des structures

11400 – CASTELNAUDARY

Affaire suivie par : Elisabeth BURAIIS - Géraldine DEVEAU – SEADR

Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41

Courriel : [elisabeth.burais@aude.gouv.fr](mailto:elisabeth.burais@aude.gouv.fr) [geraldine.deveau@aude.gouv.fr](mailto:geraldine.deveau@aude.gouv.fr)

**OBJET : Demande d'autorisation d'exploiter - Accusé de réception d'un dossier complet**

Monsieur,

J'accuse réception le **02/09/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **30,51 ha** situés sur les communes de **CASTELNAUDARY** et **SAINT MARTIN LALANDE**.

L'exploitant antérieur ou preneur en place, tel qu'indiqué dans votre demande, est :  
**- la SCEA DELPOUX sise à 11400 - FENDEILLE**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **02/09/2016**
- numéro d'enregistrement : **11-16-0087**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du « **02/01/2017** ».

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite, telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer,  
Le Chef de Service,

Patrick FAYOLLE

horaires d'ouverture :  
8 h. 30 – 12 heures  
14 heures – 16 h.30  
16 heures le vendredi

DDTM de l'Aude  
CS 40001  
105 Bd Barbès  
11838 CARCASSONNE  
CEDEX

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-13-013

13-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation  
d'exploiter -OLIVA Axelle sous le numéro 11160088

*13 – ARDC dossier autorisation d'exploiter -OLIVA Axelle sous le numéro 11160088.  
- signé par M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude*



PREFET DE L'AUDE

Carcassonne, le 13 septembre 2016

Direction Départementale  
des Territoires et  
de la Mer de l'Aude

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
à

Service Economie  
Agricole et  
Développement Rural

Madame OLIVA Axelle  
2 Rue du LAURAGAIS

**Contrôle des structures**

**11170 - MOUSSOULENS**

Affaire suivie par : Elisabeth BURAIIS - Géraldine DEVEAU – SEADR

Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41

Courriel : [elisabeth.burais@aude.gouv.fr](mailto:elisabeth.burais@aude.gouv.fr) [geraldine.deveau@aude.gouv.fr](mailto:geraldine.deveau@aude.gouv.fr)

**OBJET : Demande d'autorisation d'exploiter - Accusé de réception d'un dossier complet**

Madame,

J'accuse réception le **08/09/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,78 ha** situés sur la commune de **VILLESEQUELANDE**.

Les biens demandés sont déclarés, par le demandeur, comme « **libres de toute occupation** »

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **08/09/2016**
- numéro d'enregistrement : **11-16-0088**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du « **08/01/2017** ».

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite, telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

DDTM de l'Aude  
CS 40001  
105 Bd Barbès  
11838 CARCASSONNE  
CEDEX

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer,  
Le Chef de Service,

Patrick FAYOLLE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-02-13-001

14-DRAAF Occitanie - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - GREGORI Fabien sous le numéro 11160089

*14- ARDC dossier autorisation d'exploiter - GREGORI Fabien sous le numéro 11160089 .  
- signé par M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude*



PREFET DE L'AUDE

Carcassonne, le 13 septembre 2016

Direction Départementale  
des Territoires et  
de la Mer de l'Aude

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
à

Service Economie  
Agricole et  
Développement Rural

Monsieur GREGORI Fabien  
36 Chemin des LIES

11110 - SALLES D'AUDE

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Elisabeth BURAIIS - Géraldine DEVEAU – SEADR

Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41

Courriel : [elisabeth.burais@aude.gouv.fr](mailto:elisabeth.burais@aude.gouv.fr) [geraldine.deveau@aude.gouv.fr](mailto:geraldine.deveau@aude.gouv.fr)

**OBJET : Demande d'autorisation d'exploiter - Accusé de réception d'un dossier complet**

Monsieur,

J'accuse réception le **08/09/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,65 ha** situés sur la commune de **BARBAIRA**.

Les biens demandés sont déclarés, par le demandeur, comme « **libres de toute occupation** »

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **08/09/2016**
- numéro d'enregistrement : **11-16-0089**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du « **08/01/2017** ».

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

horaires d'ouverture :

8 h. 30 – 12 heures

14 heures – 16 h.30

16 heures le vendredi

Après publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord **tacite**, telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

DDTM de l'Aude  
CS 40001  
105 Bd Barbès  
11838 CARCASSONNE  
CEDEX

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer,  
Le Chef de Service,

Patrick FAYOLLE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-20-009

15-DRAAF Occitanie - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - GAEC DU BATUT sous le numéro 12162605

*15- ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC DU BATUT sous le numéro 12162605.  
- signé par M. le directeur départemental des Territoires de l'Aveyron*





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE L'AVEYRON

### DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Agriculture Forêt  
et Développement Rural

Unité Forêt, Foncier  
Agricole et Mesures  
Conjoncturelles

Affaire suivie par :  
M. CHIRAC

Accueil téléphonique et  
réception du public :  
Lundi et mardi  
de 9h00 à 12h00

Tél : 05 65 73 51 90  
Fax : 05 65 73 50 19  
Courriel :  
[ddt-ape@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt-ape@aveyron.gouv.fr)

Le directeur départemental des territoires

GAEC DU BATUT  
Le Batut  
12260 VILLENEUVE

Rodez, le 20 juillet 2016

### **Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles**

Messieurs,

J'accuse réception le 30 juin 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 31,3072 hectares situés sur la(les) commune(s) de VILLENEUVE

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 30 juin 2016**
- **Numéro d'enregistrement : C1612605**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **30 octobre 2016**.

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef de l'Unité  
Forêt, Foncier Agricole  
et Mesures Conjoncturelles

  
Jean-Luc ENJALBERT

Adresse postale : 9 rue de Bruxelles Bourran BP 3370 12033 RODEZ CEDEX 9  
Téléphone : 05 65 73 50 00 \_ Courriel : [ddt@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt@aveyron.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.aveyron.gouv.fr>

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-12-007

16-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - OUANANI Ben Ali sous le numéro  
48160061

*16– ARDC dossier autorisation d'exploiter - OUANANI Ben Ali sous le numéro 48160061.  
- signé par M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Lozère*

PREFET DE LA LOZERE

**Direction départementale des territoires**

**Service Économie Agricole**

Unité : Accompagnement des exploitations agricoles

Affaire suivie par : Joëlle TUZET

Géraldine GELY

geraldine.gely@lozere.gouv.fr

Téléphone : 04.66.49.45.61

Mende, le 12 septembre 2016

Monsieur OUANANI Ben Ali

Les Praderies

48400 FLORAC

Monsieur,

J'accuse réception le **09/09/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 30,88 hectares situés sur les communes de FLORAC et SAINT LAURENT DE TREVES.

Commune de FLORAC

C396 C397 C412 C413 C414 C419 C420 C422 C423 C424 C426 C427 C428 C429 C430 C431 C432 C433  
C434 C435 C436 C437 C458 C459 C460 C560 C563

Commune de SAINT LAURENT DE TREVES

B14 B38 B70 B37 B1096 B15

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 09/09/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 48 16 61**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **9 janvier 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,



Arnaud JULLIAN

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-12-008

17-DRAAF Occitanie - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - PORTAL Sandra sous le numéro 48160062

*17- ARDC dossier autorisation d'exploiter - PORTAL Sandra sous le numéro 48160062.  
- signé par M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Lozère*

PREFET DE LA LOZERE

**Direction départementale des territoires**  
**Service Économie Agricole**  
Unité : Accompagnement des exploitations agricoles  
Affaire suivie par : Joëlle TUZET  
Géraldine GELY  
geraldine.gely@lozere.gouv.fr  
Téléphone : 04.66.49.45.61

Mende, le 12 septembre 2016

Madame PORTAL Sandra  
La Roveyne  
48200 LES BESSONS

Madame,

J'accuse réception le **12/09/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 8,54 hectares situés sur la commune de JULIANGES.  
GO403 BO161 BO151 BO150 BO149 BO146 BO148 BO134 AO086 A112 A99 AO98 B108

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 12/09/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 48 16 62**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **12 janvier 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole



Arnaud JULLIAN

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-07-003

18-DRAAF Occitanie - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - RICHARD Dylan sous le numéro 48160060 -

*18- ARDC dossier autorisation d'exploiter - RICHARD Dylan sous le numéro 48160060.  
signé par M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Lozère*

PREFET DE LA LOZERE

**Direction départementale des territoires  
Service Économie Agricole**

Unité : Accompagnement des exploitations agricoles  
Affaire suivie par : Joëlle TUZET  
Géraldine GELY

geraldine.gely@lozere.gouv.fr  
Téléphone : 04.66.49.45.61

Mende, le 7 septembre 2016

Monsieur RICHARD Dylan  
Lotissement Clas de l'Agrette  
48100 MARVEJOLS

Monsieur,

J'accuse réception le **6 septembre 2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 148 hectares situés sur la commune de CHANAC.

**D36 D148 D157 E123 E314 E406 F159 F167 D1 D2 D6 D12 D13 D17 D18 D19 D20 D34 D62 D63 D64  
D78 E60 E69 E70 E75 E76 E116 E119 E121 E122 E134 E135 E143 E144 E146 E150 E151 E155 E179  
E208 E209 E212 E213 E215 E216 E289 E304 E312 E313 E351 E380 E388 E389 E390 E394 E399 E402  
E422 F133 F155 F156 F157 F158 F170 F171 F172 F174 F184 F185 F196 F197 F 72 F102 F106 F107  
F108 F111 F127 F128 F129 F130 F132 F133F 134 F135F F136 F137 F138 F139 F140 F220 F222 F224  
F226 F228  
E67 E68**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 06/09/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 48 16 60**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **6 janvier 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

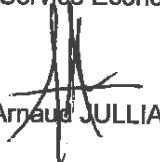
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,



Arnaud JULLIAN

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-14-030

19- DRAAF Occitanie - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - SAURA-FONTAN Myriam sous le numéro  
65164134

*19- - ARDC dossier autorisation d'exploiter - SAURA-FONTAN Myriam sous le numéro  
65164134.*

*- signé par M. le directeur départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées*



PREFÈTE DES HAUTES-PYRENEES

Tarbes, 14 septembre 2016

Direction départementale  
des territoires  
Service économie agricole et rurale  
Bureau structures des exploitations

Affaire suivie par :  
Fabienne BILLAUT  
Tel : 05 62 51 40 13  
courriel : [fabienne.billaut@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:fabienne.billaut@hautes-pyrenees.gouv.fr)

SAURA-FONTAN Myriam  
EARL DES CEDRES  
2 chemin Saint Nicolas  
65500 - PUJO

**R-AR**

**Objet : contrôle des structures**

REF : dossier N° 4134

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une superficie de 49,55 ha, sur les communes de PUJO et ST LEZER, appartenant à Monsieur GRAZIDE Roger, Madame LABEDENS Alice, Monsieur LAPEYRE Georges, Monsieur LABEDENS Guy, Madame GOMEZ Jeanne, Monsieur MUNOZ Firmin, Monsieur PERIN Emile et Monsieur LABEDENS Marc, exploitée par EARL DES CEDRES.

Ce dossier est complet et a été enregistré le 14/09/2016 sous le numéro : 4134

Je vous en accuse réception.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée ci dessus, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois. Dans ce cas, vous en serez avisé.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Bureau Structures des  
Exploitations

  
Christian Goullet

Horaires : 8h30-12h00 - 14h00-17h00 - 16h00 le vendredi

3, rue Lordat BP 1349 - 65013 Tarbes cedex - Tél. 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 15 07  
courriel : [ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr) - Site Internet : [www.hautes-pyrenees.gouv.fr](http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr)

# Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-08-007

20-DRAAF Occitanie - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - LABIT Didier sous le numéro 65164137

*20- - ARDC dossier autorisation d'exploiter - LABIT Didier sous le numéro 65164137 .  
- signé par M. le directeur départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées*

PREFÈTE DES HAUTES-PYRENEES

Tarbes, 8 septembre 2016

Direction départementale  
des territoires  
Service économie agricole et rurale  
Bureau structures des exploitations

Affaire suivie par :  
Fabienne BILLAUT  
Tel : 05 62 51 40 13  
courriel : [fabienne.billaut@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:fabienne.billaut@hautes-pyrenees.gouv.fr)

LABIT Didier

Le Village  
65120 - ESTERRE

**R-AR**

**Objet : contrôle des structures**

REF : dossier N° 4137

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une superficie de 14,1971 ha, sur la commune de GEDRE, appartenant à Monsieur LABIT Daniel et Monsieur LABIT Damien, exploitée précédemment par LABIT Daniel.

Ce dossier est complet et a été enregistré le 08/09/2016 sous le numéro : 4137

Je vous en accuse réception.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée ci dessus, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois. Dans ce cas, vous en serez avisé.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Bureau Structures des  
Exploitations



Christian Goulet

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-08-008

21-DRAAF Occitanie –ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - LAGUES Franck sous le numéro 65164139

*21 –ARDC dossier autorisation d'exploiter - LAGUES Franck sous le numéro 65164139 .  
- signé par M. le directeur départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées*

PREFÈTE DES HAUTES-PYRENEES

Tarbes, 8 septembre 2016

Direction départementale  
des territoires  
Service économie agricole et rurale  
Bureau structures des exploitations

Affaire suivie par :  
Fabienne BILLAUT  
Tel : 05 62 51 40 13  
courriel : [fabienne.billaut@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:fabienne.billaut@hautes-pyrenees.gouv.fr)

LAGUES Franck

16 route de Bayle  
64160 - MAUCOR

**R-AR**

**Objet : contrôle des structures**

REF : dossier N° 4139

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une superficie de 29,9443 ha, sur la commune de GARDERES, appartenant à Madame HOURCADE Elise, exploitée précédemment par l'EARL LABORDE.

Ce dossier est complet et a été enregistré le 08/09/2016 sous le numéro : 4139

Je vous en accuse réception.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée ci dessus, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois. Dans ce cas, vous en serez avisé.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Bureau Structures des  
Exploitations

Christian Gouillet



---

Horaires : 8h30 12h00 - 14h00 17h00 - 16h00 le vendredi

3, rue Lordat BP 1349 - 65013 Tarbes cedex - Tél. 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 15 07  
courriel : [ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr) - Site Internet : [www.hautes-pyrenees.gouv.fr](http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr)

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-20-028

22-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - NABIES Claudine sous le numéro 65164143

*22 – ARDC dossier autorisation d'exploiter - NABIES Claudine sous le numéro 65164143 .  
- signé par M. le directeur départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFÈTE DES HAUTES-PYRENEES

Tarbes, 20 septembre 2016

Direction départementale  
des territoires  
Service économie agricole et rurale  
Bureau structures des exploitations

Affaire suivie par :  
Fabienne BILLAUT  
Tel : 05 62 51 40 13  
courriel : [fabienne.billaut@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:fabienne.billaut@hautes-pyrenees.gouv.fr)

NABIES Claudine

Cot d'Arest  
65200 - BAGNERES DE BIGORRE

**R-AR**

**Objet : contrôle des structures**

REF : dossier N° 4143

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une superficie de 4,95 ha, sur la commune de BAGNERES DE BIGORRE, vous appartenant (2 ha 28) et appartenant à Monsieur POULIQUEN Gilles (2 ha 67), exploitée précédemment par Monsieur NABIES Daniel.

Ce dossier est complet et a été enregistré le 20/09/2016 sous le numéro : 4143

Je vous en accuse réception.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée ci dessus, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois. Dans ce cas, vous en serez avisé.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Bureau Structures des  
Exploitations

Christian Gouillet

Horaires : 8h30 12h00 - 14h00 17h00 - 16h00 le vendredi

3, rue Lordat BP 1349 - 65013 Tarbes cedex - Tél. 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 15 07  
courriel : [ddl@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:ddl@hautes-pyrenees.gouv.fr) - Site Internet : [www.hautes-pyrenees.gouv.fr](http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr)

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-09-012

23-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - LAKIN Tot sous le numéro 82160141

*23-- ARDC dossier autorisation d'exploiter - LAKIN Tot sous le numéro 82160141.  
– signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn-et-Garonne*





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction  
Départementale  
des Territoires

Service  
de l'économie agricole

Bureau  
des exploitations agricoles  
et de la ruralité

Montauban, le 9 septembre 2016

**Le Directeur Départemental des Territoires**

à

Madame LAKIN Tot  
2429 chemin du Moulin  
82370 CORBARIEU

**Envoi recommandé avec AR**

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.  
affaire suivie par : Françoise MAYBON  
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame,

J'accuse réception le 8 septembre 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter **20,0431 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
CORBARIEU	20,0431	D 154, 155, 156, 509, 515, 516 et 517	LAKIN Bruce et Tot	GAEC DE CARROU (MM. SCHOLZ Jean-Claude et Philippe)

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 8 septembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160141**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **8 janvier 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,  
Le chef du bureau  
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-14-031

24-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - DIRAT Marie-José sous le numéro 82160144

*24 – ARDC dossier autorisation d'exploiter - DIRAT Marie-José sous le numéro 82160144 .  
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn-et-Garonne*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction  
Départementale  
des Territoires

Service  
de l'économie agricole

Bureau  
des exploitations agricoles  
et de la ruralité

Montauban, le 14 septembre 2016

**Le Directeur Départemental des Territoires**  
à  
Madame DIRAT Marie-José  
La Gravette  
82500 AUTERIVE

**Envoi recommandé avec AR**

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.  
affaire suivie par : Françoise MAYBON  
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame,

J'accuse réception le 12 septembre 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter **53,3991 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
AUTERIVE	27,5178	ZA 25, 30 (A et Z), 31 (J et K) et 32, ZB 2 (J et K), 12, 24 (J et K) et 40, ZC 10 (J et K) et 24 (J et K)	DIRAT Maurice	DIRAT Maurice
AUTERIVE	11,7395	ZD 23 A et B, 72partie	INDIVISION AUSSENAC (AUSSENAC Véronique, AUSSENAC Laurent, POSE Catherine)	DIRAT Maurice
BEAUMONT DE LOMAGNE	4,2120	ZD 44 J et K	DIRAT Maurice	DIRAT Maurice
FAUDOAS	9,9298	C 5, 12, 116 à 120, 121 (J et K), 122, 125 et 126	DIRAT Jeanine	DIRAT Maurice

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 12 septembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160144**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **12 janvier 2017**. Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région. Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,  
Le chef du bureau  
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN  
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr  
horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h-12h/14h-17h (sauf vendredi 16h)

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-23-008

25-DRAAF Occitanie – ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - EARL DE FAUCANIE sous le numéro  
82160146

*25-ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL DE FAUCANIE sous le numéro 82160146 .  
– signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn-et-Garonne*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction  
Départementale  
des Territoires

Service  
de l'économie agricole

Bureau  
des exploitations agricoles  
et de la ruralité

Montauban, le 23 septembre 2016

**Le Directeur Départemental des Territoires**  
à

EARL DE FAUCANIE  
Monsieur BOUE Frédéric  
Les Saures  
82700 BOURRET

**Envoi recommandé avec AR**

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.  
affaire suivie par : Françoise MAYBON  
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 16 septembre 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter **24,1449 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
SERIGNAC	24,1449	WT 13, 23 et 47	BOUE Maurice	GAUTIER Marie-Laure

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 16 septembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160146**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **16 janvier 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,  
Le chef du bureau  
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN  
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr  
horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h-12h/14h-17h (sauf vendredi 16h)